



Convention stage en école de ski - Mode d'emploi

Imprimer, faire signer et remplir la convention en **3 exemplaires**:

- Un exemplaire pour le lycée
- Un exemplaire pour le directeur de l'Ecole de ski
- Un exemplaire pour l'élève

Les photocopies ne seront pas acceptées.

Ne rien laisser à l'école de ski à ce moment là (l'école de ski peut faire une photocopie si elle le souhaite).

L'élève déposera avant le **Mercredi 5 Février 2020**, au secrétariat du lycée, les 3 exemplaires de convention **signés par le directeur et les parents**, afin que son stage puisse être enregistré et accordé par le Proviseur qui signera à son tour les 3 exemplaires de la convention.

Si l'élève est absent, le document sera envoyé par la poste au lycée pour la même date.

Une fois signés, les 2 exemplaires de la convention à destination de l'école de ski et de l'élève seront rendus.

A charge pour vous de transmettre l'exemplaire à l'école de ski.

Le compte rendu de stage pour les 2 èmes années et la fiche d'évaluation pour les 2èmes, 3èmes et 4èmes années seront à rendre pour le:

Lundi 16 Mars 2020.

Sportivement
Les coordonnateurs ski

E. TIBERGHEN
M. FATON